

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Managed Volatility Medium, un compartiment de la sicav Belfius Global

Classe E – Actions de Capitalisation : BE6288903055

Autorité compétente: Autorité des services et marchés financiers

Le fonds est géré par Belfius Investment Partners.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Principaux actifs traités :

Actions, obligations, liquidités et instruments du marché monétaire de tous types d'émetteurs des marchés mondiaux, et ce via des ETF's. Un ETF (exchange traded fund) est un fonds coté en bourse qui investit dans des titres financiers et qui peut avoir une exposition à des classes d'actifs financiers (comme les actions ou obligations), à des zones géographiques, des industries, des thématiques et / ou des stratégies d'investissement spécifiques. Les obligations et autres titres de créances peuvent avoir une qualité de crédit relativement faible et/ou ne pas être notés.

Stratégie d'investissement :

Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise une croissance du capital via un investissement diversifié équilibrant les ETF's d'actions et d'obligations

Le fonds est géré afin de cibler une volatilité annuelle ex-ante d'environ 8%. La volatilité ex-ante est l'écart type annuel estimé des rendements du portefeuille et est une mesure des fluctuations de prix attendues du fonds. Elle est calculée sur la base de la composition actuelle du fonds dans les différentes sous-classes d'actifs (par exemple, les actions européennes, les actions américaines, les obligations d'État, ...), leurs fluctuations historiques de prix, la mesure dans laquelle ces sous-classes d'actifs sont corrélées entre elles et comment elles peuvent dévier les unes par rapport aux autres. Néanmoins, il est possible que les fluctuations réelles des prix diffèrent de cet objectif durant des périodes plus courtes ou plus longues.

Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction d'analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités et de modèles mathématiques. À ce titre, le fonds peut être temporairement investi pour une partie importante dans des actifs monétaires, en obligations, dépôts et/ou comptes courants dans le but de réduire le risque pour l'investisseur.

Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables). Pour

des raisons de liquidité, si une exposition est prise via des produits dérivés à des fins de couverture de manière ponctuelle, les critères ESG (critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance) ne seront pas nécessairement pris en compte.

Le fonds promeut entre autres des caractéristiques environnementales et/ou sociales. L'analyse des aspects ESG est systématiquement intégrée dans la sélection et l'allocation des sous-jacents. Ainsi, le fonds est investi à hauteur d'au moins 75% (hors liquidités, instruments et/ou ETF monétaires) dans des ETFs qui eux-mêmes soit ont un objectif d'investissement durable soit promeuvent entre autres des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de bonne gouvernance. Néanmoins, le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable. La méthode de sélection utilisée se déroule en deux phases et commence d'abord par une sélection sur base de critères financiers (rendement ajusté du risque) ensuite d'une phase qualitative qui consiste à évaluer les critères ESG des ETFs en vue d'exclure ou de limiter fortement les investissements qui dérogent de manière significative et répétée aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux sociétés actives dans des secteurs controversés tels que le tabac, l'armement. Ensuite, on procède soit à une sélection de type « best-in-class » qui consiste à investir dans des sociétés qui sont leaders de leur secteur sur les plans environnemental, social et de gouvernance, soit à une sélection de type « thématique ». La sélection thématique permet, elle, de mettre en avant certaines industries ou enjeux ESG, comme les soins de santé ou le changement climatique.

Valeur de référence:

Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement n'implique pas de référence à un benchmark.

Remboursement des actions : sur demande, chaque jour, en Belgique

Destination des revenus : Capitalisation

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le niveau de risque reflète le maximum entre la volatilité historique du fonds, la volatilité équivalente à celle découlant de la limite de risque adoptée par le fonds et/ou la volatilité d'une allocation d'actifs équivalente à celle du fonds au moment du calcul. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Ce niveau de risque 4 découle essentiellement de l'exposition aux risques actions, taux, devises.
- Les données historiques ne présagent pas du profil de risque futur.
- La catégorie affichée pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- Il n'existe ni garantie ni mécanisme de protection de capital.

L'investisseur doit être conscient des risques importants suivants qui ne sont pas nécessairement adéquatement pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit:** le fonds est soumis au risque de défaillance d'un émetteur dans sa capacité à honorer le paiement de coupons et/ou à rembourser le montant emprunté. Ce risque est d'autant plus important que le fonds peut intervenir sur la dette à haut rendement dont les émetteurs sont réputés à risque.
- Risque de contrepartie:** le fonds pouvant utiliser des produits dérivés de gré à gré, ces produits peuvent représenter un risque de contrepartie, soit l'incapacité de celle-ci à honorer ses engagements à l'égard du fonds. Ce risque de contrepartie peut éventuellement être partiellement ou totalement couvert par la réception de sûretés.
- Risque de change:** fluctuation favorable ou défavorable d'une autre devise dans laquelle des actifs sont libellés par rapport à une devise de référence.

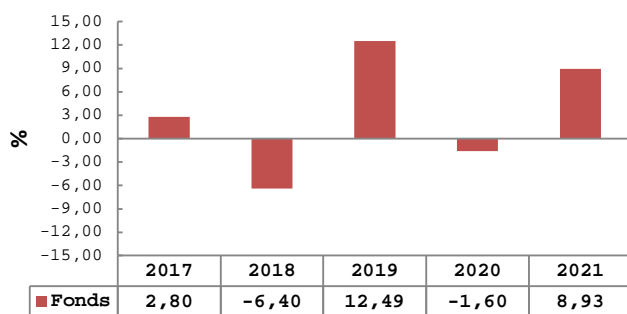
- **Risques liés aux pays émergents:** les pays émergents peuvent présenter des incertitudes politiques, légales et fiscales ou d'autres événements pouvant impacter négativement les actifs du fonds. Les actifs traités sur ces pays présentent des mouvements de marché potentiellement plus rapides que sur les grandes places internationales et des écarts de cotation qui peuvent augmenter substantiellement dans certaines circonstances de marché. Ces actifs peuvent se révéler moins liquides, soit ne pas pouvoir être vendus rapidement à des prix raisonnables. Les variations des cours

FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	2,50 %
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	2,50 %
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1,39 %
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions, et réduisent la croissance potentielle des investissements.

PERFORMANCES PASSES



INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire: Belfius Banque.
Le service financier est assuré par Belfius Banque, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.
Le fonds est une sicav de droit belge répondant aux conditions de la directive OPCVM.
Ce document décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de Belfius Global. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments. Les autres catégories d'actions existantes sont listées dans le prospectus.
L'investisseur a le droit de demander la conversion de ses actions en actions d'une autre catégorie du même compartiment ou en actions d'une catégorie d'un autre compartiment du fonds en fonction des critères d'éligibilité et selon les modalités disponibles auprès de son intermédiaire financier.
Des informations supplémentaires sur le fonds sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société de Gestion et consultés à tout moment sur le site internet www.belfiusip.be. Ces documents sont disponibles dans une des langues acceptées par l'autorité locale de chaque pays où le fonds est autorisé à commercialiser ses actions ou dans une langue usuelle de la sphère financière internationale. Toute autre information pratique,

des monnaies de pays émergents peuvent être brusques et substantielles.

- **Le risque de durabilité** fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

Frais d'entrée et de sortie :

Les chiffres communiqués sont des maximums et dans certains cas vous paierez moins. Renseignez-vous auprès de votre intermédiaire financier.

Frais courants :

Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice comptable précédent, clos en décembre 2021, et peut varier d'une année à l'autre.

Il n'inclut ni la commission de performance, ni les coûts des opérations de portefeuille, excepté ceux facturés par la banque dépositaire et les cas où des frais d'entrée/de sortie sont payés par le fonds lors de l'achat/vente de parts d'un autre fonds.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via www.belfiusip.be.

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Performances nettes annualisées, hors frais ponctuels.

Année de création de l'action : 2016

Devise : EUR

notamment le dernier prix des actions, est disponible aux endroits cités ci-dessus.

La législation fiscale de l'état membre d'origine du fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Belfius Investment Partners a adopté une politique de rémunération conforme à la législation belge et européenne applicable aux sociétés de gestion. La politique de rémunération de Belfius Investment Partners a pour objectif de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, veillant à décourager une prise de risque excessive ou incompatible avec les profils de risque des fonds gérés.

De plus amples informations sur la prise en compte du risque de durabilité et de ses impacts dans la politique de rémunération de Belfius Investment Partners, y compris une description de la méthode de calcul de la rémunération et des règles de versement, de l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et de ses versements, sont consultables sur le site de Belfius Investment Partners (<https://www.belfiusip.be/fr/politique/index.aspx>) et en version imprimée sur demande et gratuitement.

La responsabilité de Belfius Investment Partners ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document et ses traductions qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers. Belfius Investment Partners est agréée en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2022.